

## Principales conclusions de la 26<sup>ème</sup> réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RPCA), Accra (Ghana), décembre 2010

### Introduction

La 26<sup>ème</sup> réunion annuelle du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) au Sahel et en Afrique de l'Ouest s'est tenue du 14 au 16 décembre 2010 à Accra (Ghana) sous le haut patronage de S.E. Prof. Kofi Awoonor, Président du Conseil d'État, République du Ghana. Le but de cette rencontre était de faire le bilan et dégager les perspectives de la campagne agropastorale 2010/2011 et l'état d'avancement du processus de dialogue sur la charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires. Elle était aussi l'occasion de mener une réflexion approfondie sur le thème central « élevage et sécurité alimentaire ».

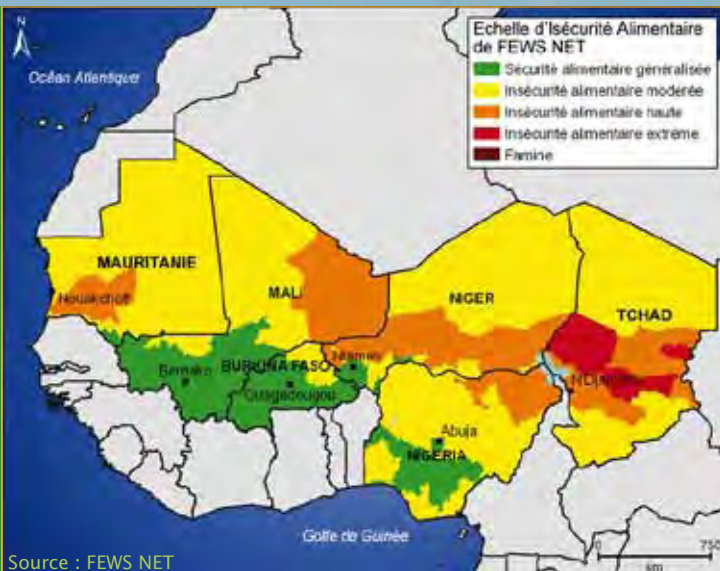
Cette note résume à l'attention des décideurs politiques des États, des Organisations Intergouvernementales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) et des autres acteurs de la sécurité alimentaire, les principales conclusions et les propositions de mesures à prendre. Elle complète ainsi l'avis sur les perspectives alimentaires 2011 au Sahel et en Afrique de l'Ouest (Avis 26<sup>e</sup> Réunion RPCA).

### Principales conclusions

#### 2.1 Situation alimentaire et nutritionnelle

- ▶ **Bonnes perspectives agricoles et pastorales mais une situation précaire en raison de la hausse des prix internationaux et du niveau élevé des taux de malnutrition.** La production céréalière prévisionnelle de l'Afrique de l'Ouest pour la campagne agricole 2010 – 2011, à l'exception du Sénégal et du Mali<sup>1</sup>, a été estimée à 51 millions de tonnes, soit une augmentation de 12 % par rapport à celle de 2009/2010. Les productions de mil, de sorgho, de riz et de maïs sont en hausse, respectivement de 29 %, 15 %, 5 % et 3 %. Les prévisions de production d'igname et de manioc sont également bonnes, 55 et 76 millions de tonnes respectivement. Même si cette bonne production agricole présage une situation alimentaire globalement satisfaisante pendant les premiers mois suivant les récoltes, celle-ci demeure néanmoins précaire pour les raisons suivantes :
- **La hausse des cours internationaux de certaines denrées pourrait se transmettre sur les prix des céréales en Afrique de l'Ouest.** L'arrivée des nouvelles récoltes sur les marchés au cours du dernier trimestre 2010 a occasionné la baisse des prix de céréales dans la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest atteignant leur niveau d'il y a 3 ans. Cependant, la hausse des cours internationaux de plusieurs denrées alimentaires (riz, blé, maïs, sucre, huiles, etc.) risque de se propager sur les marchés ouest-africains à partir du premier semestre 2011. Cette hausse des cours internationaux s'explique par la baisse de la production mondiale des

1. Les données de ces deux pays n'étaient pas encore disponibles au moment de la réunion du RPCA.



Source : FEWS NET

céréales (1,4 %) et du niveau des stocks (6 %) par rapport à 2009. Le prix du riz a connu une hausse de 14 % entre juin et novembre 2010 sur le marché international et des incertitudes existent à propos de l'offre à venir. Au Viet Nam par exemple, un des grands exportateurs de riz, le prix avait augmenté de 50 % entre juillet et novembre 2010. Cette hausse pourrait se répercuter sur le marché régional ouest-africain et ainsi fragiliser la situation alimentaire des populations à faibles revenus et notamment dans les pays fortement dépendants du marché international pour ces denrées.

• **La malnutrition s'est aggravée au Niger et au Tchad suite à la crise alimentaire sévère qui y a sévi en 2010.**

La malnutrition est une préoccupation majeure pour la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest. Malgré les bonnes productions céréalières, la situation nutritionnelle demeure précaire notamment au Niger et au Tchad en raison des conséquences résiduelles de la crise alimentaire de 2009/2010 à savoir l'endettement élevé des populations, la perte importante des animaux, la baisse de production ayant entraîné une baisse des revenus, la détérioration des termes de l'échange bétail/céréales. Le taux de malnutrition aiguë était de 20 % dans la bande sahélienne du Tchad en août 2010. Il dépassait 17 % à Agadez et Zinder (Niger<sup>2</sup>) en octobre 2010. Une attention particulière devrait être portée aux populations dont les moyens d'existence ont été fortement amoindris suite aux crises pastorales de l'année 2009/2010 et aux inondations de 2010 (carte 1).

- **La crise politique en Côte d'Ivoire pourrait entraîner la hausse des prix de certaines denrées de base dans les pays voisins.** La crise politique que traverse la Côte d'Ivoire bloque le fonctionnement des marchés voisins (Burkina Faso, Mali, Niger). Les prix du sucre et de l'huile, habituellement importés par les pays voisins de la Côte d'Ivoire, étaient en hausse de 40 % au cours du mois de décembre 2010.

## 2.2 Charte régionale pour la prévention et la gestion des crises alimentaires

- La « **charte de l'aide alimentaire** », adoptée en 1990, fait l'objet d'une mise à jour pour l'adapter au nouveau contexte ouest-africain et international. De nouveaux acteurs (Brésil, Chine, Inde, etc.), non signataires de cette Charte, ont pris place dans la nouvelle architecture de l'aide alimentaire. Débutée en 2007, la première phase a abouti en 2009 à la production d'un projet de texte. Rebaptisée « Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires », cette charte fait l'objet d'un processus participatif et inclusif de dialogue, sous l'égide de la CEDEAO, et piloté par le CILSS avec l'appui du Secrétariat du CSAO-OCDE ». En 2010, les ateliers nationaux ont couvert neuf pays (Burkina Faso, Mali, Gambie, Libéria, Togo, Bénin, Tchad, Côte d'Ivoire, et Niger) et se poursuivront en 2011. Parallèlement, un dialogue, pour lequel le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) contribue, a été engagé au niveau international avec les différents acteurs et donateurs. La 26<sup>ème</sup> réunion annuelle du RPCA a fortement recommandé la mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'application des principes par les parties prenantes de cette nouvelle charte, une fois celle-ci adoptée.

## 2.3 L'élevage et la sécurité alimentaire

Trois dimensions concernant la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire ont été discutées : les moyens d'existence, la nutrition ainsi que les politiques de développement de l'élevage.

- **Elevage et moyens d'existence.** Les débats ont mis en exergue l'intérêt de rechercher les mécanismes de pérennisation et d'extension des expériences réussies. Les activités d'appui aux services de production et de commercialisation de produits avicoles menées par Vétérinaires Sans Frontières et Initiatives-Conseils-Développement auprès des femmes du cercle de Kati (Mali) ont permis d'augmenter les revenus individuels de 5 000 à 20 000 CFA en 3 ans (entre 2007 et 2010). Ces revenus ont été ensuite utilisés pour les soins primaires, la scolarisation des enfants et les activités génératrices de revenu. Cette expérience soulève cependant la question de la durabilité après le projet. De telles expériences mériteraient d'être adaptées et étendues à d'autres types d'élevage et à d'autres zones géographiques.
- **Elevage et nutrition.** La plupart des pays ouest-africains connaît un niveau de malnutrition chronique globale (MCG) élevé et les débats ont insisté sur l'intérêt de l'éducation nutritionnelle. Les produits d'élevage et de la pêche représentent un apport protéinique de haute qualité (avec divers micronutriments qui sont difficiles à trouver en quantité suffisante dans des aliments d'origine exclusivement végétale) pour

2. L'OMS fixe les seuils critiques de la malnutrition aiguë globale (MAG) à 15 % et la malnutrition chronique globale (MCG) à 40 %. Au-delà de ces seuils, une intervention est nécessaire.



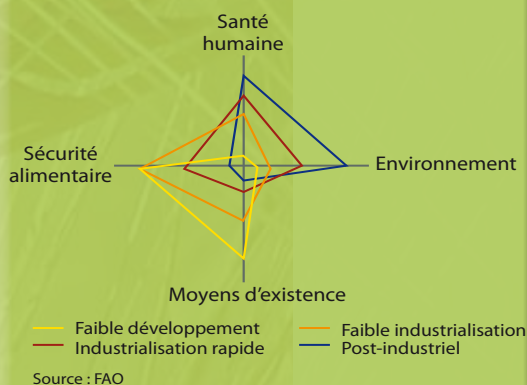
la nutrition. L'élevage contribue également à l'amélioration de la situation nutritionnelle à travers la diversification alimentaire. Cependant, constat a été fait que très souvent, l'augmentation de la production n'entraînait pas nécessairement celle de la consommation de produits d'origine animale. La dernière crise alimentaire dans les zones pastorales a révélé que les quantités de viande, de lait, de fruits et de légumes consommées avaient subi une réduction drastique de consommation de 30 à 50 % par rapport aux années normales. Les taux de malnutrition aiguë dans les zones pastorales du Mali étaient au-dessus du seuil critique de 15 %, rendant ainsi indispensable une intervention nutritionnelle d'urgence. La promotion des aliments issus de la biodiversité et de l'élevage non conventionnel (agoutis, grenouilles géantes, etc.) pourrait également contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

- **Elevage et politiques de développement pour la prévention des crises alimentaires.** La réunion a notamment insisté sur les préoccupations suivantes en rapport avec le renforcement des politiques d'élevage : (i) Les apports non marchands de l'élevage (assurance, déchets animaux utiles pour l'agriculture, l'énergie, etc.) ; (ii) l'accès aux aliments pour bétails à des coûts faibles (le transport des aliments des zones côtières vers le Sahel rend les coûts exorbitants) ; (iii) la prise en compte des terres pastorales dans les politiques foncières ; (iv) l'appui aux systèmes locaux d'alerte précoce et de suivi pastoral ; (v) la gouvernance sanitaire et notamment la mise en place de services de vétérinaires de proximité pour réduire les risques sanitaires ; (vi) la mise en place de politiques équitables et de mesures législatives et réglementaires adéquates et appliquées dans les états.

Au niveau global, la hiérarchie des objectifs de politiques d'élevage varie souvent en fonction du niveau de développement économique du pays (graphique 1). Alors que les pays à faibles revenus mettent l'accent sur la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, les économies avancées se préoccupent davantage de la sécurité humaine et sanitaire des aliments ainsi que les effets néfastes de l'élevage sur l'environnement.

La mise en place de mesures environnementales plus strictes peut entraîner une hausse des coûts de production des produits animaux et les rendraient moins accessibles à une part importante de la population. Une vision globale des politiques d'élevage doit donc, somme toute, trouver un équilibre entre les différents objectifs de politiques d'élevage parfois contradictoires, au moins à court et moyen terme.

**Graphique 1 — Répartition des objectifs de politiques d'élevage en fonction du niveau de développement des pays**



## Principales recommandations et mesures à prendre

### 3.1 Situation alimentaire et nutritionnelle

#### ► Aux Etats

- Profiter de bonnes productions pour reconstituer les stocks nationaux de sécurité alimentaire, les stocks villageois et communautaires en privilégiant les achats locaux auprès des petits producteurs ;
- Appuyer les populations pastorales ayant perdu leur cheptel au cours de la crise de 2010 pour leur reconstitution ;
- Tirer profit de la disponibilité de l'eau pour renforcer les cultures de contre-saison ;
- Renforcer les programmes de prévention et de prise en charge nutritionnelle, en particulier au Niger et au Tchad ;
- Assurer la production et la diffusion à temps des statistiques agricoles et pastorales.

#### ► Aux Organisations Inter-gouvernementales (CILSS, CEDEAO, UEMOA)

- Mettre à profit les disponibilités vivrières actuelles pour lancer le Réseau des sociétés chargées de la gestion des stocks de sécurité alimentaire (RESOGEST) ;
- Sensibiliser les Etats et mener un plaidoyer pour la diffusion à temps des statistiques agricoles et pastorales.

#### ► Aux dispositifs d'information (CILSS, FAO, FEWS NET)

- Mettre en place des outils d'analyse de la situation alimentaire adaptés au milieu pastoral et des mécanismes d'intervention prenant en compte les aliments pour bétail ;
- Renforcer l'analyse de la situation alimentaire en intégrant les données de production animale, halieutique et forestière.

#### ► Aux partenaires techniques et financiers

- Privilégier les achats locaux de produits vivriers (PAM, ONG et autres acteurs humanitaires) ;
- Appuyer les Etats et le CILSS pour la production, le traitement et la diffusion à temps des statistiques agricoles et pastorales.
- Coordonner les interventions pour plus d'efficacité dans l'action et l'utilisation des ressources.



### 3.2 Charte de l'aide alimentaire

**Aux organisations inter-gouvernementales (CEDEAO, UEMOA, CILSS) avec l'appui du CSAO/OCDE** de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'application de la nouvelle charte une fois celle-ci adoptée. Les résultats de ces évaluations devront faire l'objet d'une discussion et diffusion à travers des mécanismes appropriés dans les pays et aux niveaux régional et international, notamment lors des réunions du RPCA.

### 3.3 Élevage et sécurité alimentaire

**Aux pays et aux partenaires de développement** de soutenir la mise en place de services vétérinaires de proximité (privés ou communautaires) pour améliorer la santé animale et renforcer ainsi la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire ; d'appuyer les initiatives publiques et privées de fabrication et de distribution d'aliment du bétail.

**Aux centres de recherche nationaux et internationaux (CORAF, CIRDES, ILRI, ITC, etc.)** de renforcer la participation des organisations d'éleveurs dans l'identification et la mise en œuvre des activités de recherche. Les priorités devraient porter sur (i) l'amélioration de la productivité, (ii) la lutte contre les maladies animales, (iii) la compétitivité et l'accès au marché ainsi que (iv) l'analyse des interactions élevage-agriculture-environnement.

**Aux dispositifs d'information (CILSS, FAO, FEWS NET)** de mettre en place des outils de suivi et d'alerte précoce adaptés au milieu pastoral. Ceux concernant la disponibilité des pâturages et des points d'eau et les indicateurs développés par le Centre Régional AGRHYMET du CILSS dans le cadre de projet AMESD constituent une base particulièrement pertinente et méritent un appui conséquent. Il en est de même pour les outils de réponses aux crises alimentaires adaptés aux conditions spécifiques des communautés pastorales.

**Aux États et aux OIG (CEDEAO, UEMOA, CILSS)** de revoir les délais exigés pour informer les autorités compétentes de la mobilité des troupeaux. Les délais actuels qui varient selon les pays entre 2 et 6 mois sont inadaptés dans la mesure où il n'est pas possible de connaître 6 mois à l'avance le moment prévu pour la transhumance. Il a également été recommandé de faire une analyse approfondie des entraves à la mise en œuvre du certificat international de transhumance ainsi que l'élaboration d'un plan d'action régional pour la transformation et le développement de l'élevage.

### Qu'est-ce que le RPCA ?

- ▶ Le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RPCA) a été créé en 1984 à une période où le Sahel était profondément affecté par une sécheresse sévère aux conséquences humaines et économiques dramatiques. Le Réseau regroupe plusieurs catégories de membres dont des agences d'aide bi et multilatérales (USA, CE, Canada, France, Italie, Autriche, etc.), des organisations internationales et sous-régionales et les Systèmes Régionaux de suivi de la sécurité alimentaire (CEDEAO, UEMOA, CILSS, CSAO/OCDE, FAO, FEWS NET, PAM, OMM, UNICEF, ECHO, OCHA, etc.), des ONG spécialisées (Oxfam, Afrique verte, FICR, Save the Children), des Organisations Professionnelles Agricoles (ROPPA), etc. Le RPCA constitue un cadre d'animation de réflexions et d'actions diverses sur la sécurité alimentaire de la région. En tant qu'espace de discussion et de réflexion libre et informelle, le Réseau à travers sa réunion annuelle, constitue un véritable cadre d'analyse permanente de la situation agricole et alimentaire mais également de prise de décision.
- ▶ Un des acquis majeurs du Réseau est l'adoption en 1990 de la Charte de l'aide alimentaire (en cours de révision), document qui a beaucoup inspiré l'élaboration de Convention internationale sur l'aide alimentaire de Londres en 1999. Sous l'impulsion du Réseau, le processus de révision de cette Charte est en cours depuis 2007. Un autre produit du RPCA est la Note d'Information mensuelle sur la Sécurité Alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (NISA).
- ▶ Le Réseau est animé par le CILSS et le Secrétariat du CSAO/OCDE. Pour en savoir plus, consulter le site du RPCA: [www.food-security.net](http://www.food-security.net)

Photos : Banque mondiale : Curt Carnemark ; Romain Behar ; © UNESCO : Ministère de la culture du Mali ; <http://www.photo-libre.fr>>>Photos Libres

#### Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest CSAO/OCDE

2 rue André Pascal – 75775 Paris Cedex 16 – France  
Tel : +33 (0)1 45 24 19 82 – Fax : +33 (0)1 45 24 90 31  
Site web : [www.oecd.org/csao](http://www.oecd.org/csao) ou [www.westafricaclub.org](http://www.westafricaclub.org)  
Contact : [sibirijean.zoundi@oecd.org](mailto:sibirijean.zoundi@oecd.org)

#### Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)

03 BP 7049 Ouagadougou 03 - Burkina Faso  
Tél : +226 50 37 41 25 - Fax : +226 50 37 41 32  
Site web : [www.cilss.bf](http://www.cilss.bf)  
Contact : [dramane.coulibaly@cilss.bf](mailto:dramane.coulibaly@cilss.bf)